

Pour diffusion immédiate

Budget 2012-2013 du ministre Bachand

Un grand pas pour la danse au Québec

Montréal, le 26 avril 2012 – La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M^{me} Christine St-Pierre, a fait l'annonce aujourd'hui des orientations retenues à la suite du dépôt du budget 2012-2013 du ministre Raymond Bachand, le 20 mars dernier. Ce sont 6 M\$ additionnels, sur cinq ans qui sont accordés au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) afin d'améliorer le soutien à la danse professionnelle et de lui permettre de développer son plein potentiel.

« Le secteur de la danse professionnelle québécoise s'est acquis une renommée fort enviable sur la scène internationale. Elle figure parmi les meilleurs ambassadeurs du Québec dans le monde. Maintenant dotée d'un plan directeur pour les dix prochaines années, cette discipline artistique doit bénéficier de moyens qui correspondent au niveau d'excellence qu'elle doit maintenir pour évoluer dans un marché extrêmement compétitif. Grâce au budget supplémentaire accordé au CALQ, le milieu de la danse peut s'attendre à des retombées significatives dès cet été qui rejailliront sur la pratique et la diffusion de leur art », a déclaré la ministre St-Pierre.

« À l'heure où de nombreux gouvernements dans le monde choisissent de couper dans les budgets alloués à la culture, nous avons décidé d'augmenter notre aide dans ce domaine. J'ai été très sensible aux besoins exprimés par le milieu de la danse, besoins qui m'ont d'ailleurs été soulignés par ma collègue Christine St-Pierre. Je suis confiant que les sommes allouées sauront venir en aide aux nombreux créateurs et créatrices qui évoluent dans cette discipline artistique des plus exigeantes et qu'elles contribueront à améliorer les conditions de pratique et de diffusion de leur art », a fait savoir le ministre Raymond Bachand.

Le président-directeur général du Conseil des arts et des lettres du Québec, M. Yvan Gauthier, a dit « que le CALQ pourra poursuivre son travail de partenaire du développement de la danse avec ce levier que représente l'attribution d'un montant supplémentaire de 6M\$. Il tient aussi à féliciter tout le milieu de la danse de son rayonnement exceptionnel tant ici qu'à l'étranger. »

Le Plan directeur de la danse professionnelle au Québec 2011-2021 a été rendu public le 2 juin 2011, à la suite d'importants travaux échelonnés sur deux ans, menés par le Regroupement québécois de la danse. Les 6 M\$ additionnels annoncés dans le budget serviront à mettre en œuvre les orientations liées aux déploiements artistique, organisationnel, territorial, disciplinaire et du développement des publics proposés dans le plan directeur.

Les nouvelles sommes permettront de mieux soutenir les compagnies intermédiaires et celles de la relève ainsi que de favoriser les nouveaux modèles. Du point de vue artistique, l'aide financière consentie pourra faire en sorte de mieux soutenir les compagnies de création et de production, d'accorder un plus grand nombre de bourses de recherche et de

création, d'améliorer les conditions de pratique et de travail des artistes et de favoriser une diversité de pratiques. Elle vise aussi à accroître la présence de la danse sur le territoire québécois et à poursuivre le soutien aux tournées internationales et aux coproductions hors Québec.

Cette aide additionnelle permettra également de soutenir des initiatives de développement du patrimoine chorégraphique et d'accorder une aide accrue à la diffusion, aux festivals et à la circulation en vue de maintenir, de diversifier et de développer les publics. Enfin, il permettra de mieux soutenir les compagnies jeunes publics et les projets numériques.

La culture, un levier qui stimule la création

La discipline de la danse a connu un essor considérable au Québec et continue de se développer à travers une culture plus globale. En se dotant d'un Agenda 21 de la culture, le Québec marque un tournant en faisant de la culture un levier pour stimuler la création et l'esprit d'innovation dans une optique de développement durable. L'Agenda 21 de la culture du Québec établit les principes à respecter et les objectifs à réaliser pour faire de la culture une assise fondamentale de notre devenir, en complémentarité avec les dimensions sociale, économique et environnementale de la vie en société. Sa mise en œuvre passe par un engagement collectif décisif et s'incarne dans de multiples projets et initiatives qui cadrent avec les 21 objectifs inscrits dans l'appel à l'action qu'il contient à l'intention des personnes et des organisations participant à l'évolution d'une société québécoise progressiste et durable.

Les citoyens ainsi que les organisations qui souhaitent consulter l'Agenda 21 de la culture du Québec et signer la Charte d'engagement sont invités à le faire sur le site Web, au www.agenda21c.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source :

Chantal Gagnon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture,
des Communications et de la Condition
féminine
Tél. : 418 380-2310

Information :

Annie LeGruiec
Responsable des relations avec les médias
Ministère de la Culture, des
Communications et de la Condition
féminine
Tél. : 418 380-2363, poste 7371